



LE DIRECTEUR GENERAL

Paris, le mercredi 23 mars 2011

AVIS RECTIFICATIF AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Suite à une erreur de transcription, le **taux de la facilité de prêt marginal** porté dans l'avis aux Établissements de crédit n° 01/2011 daté du lundi 3 janvier 2011 était erroné. Celui-ci **est en fait fixé à 1,75%**. Les autres mesures de l'avis restent inchangées.

Nicolas de SEZE